

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'AKPRO MISSERETE

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	12
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	12
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	12
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	12
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	13
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	13
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	27
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	27
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	28
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	28
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	29
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de	31
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	32
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	34
IX.	ANNEXES	35

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° 066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la commune d'Akpro-Misséré.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la commune d'Akpro-Missérété pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	9	116 022 712
	Marchés de la population mère	9	116 022 712
	%	100,00%	100,00%
2017	Marchés audités	15	202 490 075
	Marchés de la population mère	22	273 423 008
	%	68,18%	74,06%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune d'Akpro-Missérété sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOR	1		1		
3	AOO	6	1	4		1
4	DC	2	0	2		
Total général		9	1	7	0	1
%		100%	11%	89%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la commune d'Akpro-Missérété sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	5	5			
2	DC	10	5		4	1
Total général		15	10	0	4	1
%		100%	67%	33%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la commune d'Akpro-Missérété conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOR	12 097 478	1	12 097 478	1	100,00%	100,00%
	AOO	86 925 918	6	86 925 918	6	100,00%	100,00%
	DC	16 999 316	2	16 999 316	2	100,00%	100,00%
	Total général	116 022 712	9	116 022 712	9	100,00%	100,00%
2017	AOO	99 615 884	13	78 386 561	10	78,69%	76,92%
	DC	173 807 124	8	124 103 514	5	71,40%	62,50%
	Total général	273 423 008	21	202 490 075	15	74,06%	71,43%

Commentaire :

➤ Gestion 2016

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés au titre de la gestion 2016, nous avons purement et simplement fait un contrôle exhaustif.

➤ Gestion 2017

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 71,43% en volume et 74,06% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations intellectuelles	800 000	1	800 000	1	100,00%	100,00%
	Travaux	115 222 712	8	115 222 712	8	100,00%	100,00%
	Total général	116 022 712	9	116 022 712	9	100,00%	100,00%
2017	Fournitures	46 785 608	6	46 785 608	6	100,00%	100,00%
	Travaux	226 637 400	15	155 704 467	9	68,70%	60,00%
	Total général	273 423 008	21	202 490 075	15	74,06%	71,43%

Commentaire :➤ **Gestion 2016**

Compte tenu du volume peu significatif des marchés passés au titre de la gestion 2016, nous avons purement et simplement fait un contrôle exhaustif. Deux (02) types de marchés ont été passés : marché de fournitures et marché de travaux.

➤ **Gestion 2017**

Nous observons dans la distribution ci-dessus deux types de marchés (fournitures et travaux). Tous les marchés de fournitures et 60 % des marchés de travaux ont été pris en compte dans notre contrôle.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON DES MARCHES PASSES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016_AKPRO MISSRETE								
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA HT)	Type de marché
1	construction des bureaux du Service de Transmission Radio à la Mairie	FADeC Non Affecté	22/06/2016	N°1/003/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 24/05/2016	CONSCIENCE-BTP	AOO	19 988 835	Travaux
2	Entretien courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre)	FADeC-PISTE & Budget Autonome	20/07/2016	N°1/006/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 14/06/2016	AFRITEC LE CONSTRUCTEUR	AOR	12 097 478	Travaux
3	Construction d'un module de deux salles de classes avec équipement à l'EPP de Ouyiya	FADeC Non Affecté	19/08/2016	N°1/007/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 15/07/2016	SS	AOO	14 994 698	Travaux
4	Réalisation de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Misséréte	FADeC (PSDCC)	19/08/2016	N°1/008/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 15/07/2016	AEKA	AOO	14 999 850	Travaux
5	construction d'un module de latrine VIP à deux (2) cabines à fosses sèches à l'école maternelle de Danmè-Lokonon	FADeC Non Affecté	19/08/2016	N°1/009/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 15/07/2016	EBOUA ET FILS	DC	1 999 340	Travaux
6	Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Danmè-Gbéyamé	FADeC (fonds enseignement)	16/09/2016	N°1/010/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 29/08/2016	AGAH et Fils	AOO	17 975 735	Travaux
7	DOA/Construction d'un module de trois salles de classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Koudjananda/B	FADeC (fonds enseignement)	16/09/2016	N°1/011/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 29/08/2016	AFRITEC LE CONSTRUCTEUR	AOO	18 166 800	Travaux
8	AMI/Suivi et le Contrôle des travaux de construction de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Misséréte	PSDCC Crédit IDA 5111 – BJ	16/09/2016	N°1/014/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 29/08/2016	BABALIYE Olivier	AMI	800 000	Prestation intellectuelle
9	Aménagement de la Place Publique de Vakon-Awamè.	FADeC Non Affecté	07/11/2016	N°1E/010/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 25/10/2016	GROUP GNANKADJA	DC	14 999 976	Travaux
TOTAL							116 022 712	

Commentaire :

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

➤ Gestion 2017

ECHANTILLON DES MARCHES PASSES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2017_AKPRO MISSRETE								
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Date d'approbation	Référence du marché	Titulaire (attributaire)	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Aménagement de la place publique de GOUAKO-KOTOCLOME	FADeC Non Affecté	17/02/2017	N°1E/022/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016	GLORIA GEORDANO S	DC	12 999 912	Travaux
2	Equipement solaire dans les bureaux du STR	FADeC Non Affecté	-	N°10D/046/MAM/SG/ST/SPRMP du 10/07/2017	BENIN FGY ENERGY-SA	DC	3 000 000	Fourniture
3	Acquisition de carte mère d'ordinateur HP COMPACT CORE 2 DUO	FADeC Non Affecté	-	N°1E/267/SG-SAF/SA du 16/06/2017	IRINA	DC	100 300	Fourniture
4	Construction de nouveaux bureaux de la Mairie	FADeC Non Affecté	28/07/2017	N°10D/003/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 06/07/2019	AGAHET FILS	AOO	39996334	Travaux
5	Fourniture et installation de lampadaires solaires	FADeC Non Affecté	28/07/2017	N°10D/005/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 06/07/2019	BENIN FGY ENERGY-SA	AOO	19 500 000	Fourniture
6	Réhabilitation des infrastructures scolaires dans la commune (lot 2 et 3)	FADeC Non Affecté	29/09/2017	N°10D/008/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 03/08/2017	LE REVEIL	AOO	18 605 550	Travaux
7	Construction des boutiques à la gare routière de Djèvali	FADeC Non Affecté	26/09/2017	N°10D/006/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 28/07/2017	MAGNIFICA T SERVICES	AOO	36006322	Travaux
8	Construction des toilettes modernes au centre des Jeunes et de Loisirs.	FADeC Non Affecté	28/07/2017	N°10D/002/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/06/2017	SS	DC	11098980	Travaux
9	Aménagement de l'enceinte des bureaux de l'arrondissement de Vakon.	FADeC Non Affecté	26/09/2017	N°10D/009/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 03/08/2017	BENIN ENTREPRIS E Sarl	DC	12 999 977	Travaux
10	Aménagement du cimetière municipal	FADeC Non Affecté	17/02/2017	N°1E/018/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016	ECR-BTP Sar	DC	8 997 423	Travaux
11	Aménagement de la place publique de KPANOUKPADE	FADeC Non Affecté	03/02/2017	N°1E/019/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016	EBOUA & Fils	DC	5 000 000	Travaux
12	Installation de panneaux solaires dans les bureaux de l'Arrondissement de Zounobomè	FADeC Non Affecté	17/02/2017	N°1E/021/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016	GLORIA GEORDANO S	DC	9 990 000	Fourniture
13	Aménagement de la place publique de DANTO	FADeC Non Affecté	26/09/2017	N°10D/011/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 07/08/2017	GLORIA GEORDANO S	DC	9 999 969	Travaux
14	équipements sanitaires aux centres de santé de Katagon et d'Agondozoun	FADeC Non Affecté	17/02/2017	N°1E/017/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016	AKIVIC	DC	4 200 000	Fourniture
15	Equipement de la place publique de Vakon-Awamè.	FADeC Non Affecté	26/09/2017	N°10D/012/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 04/09/2017	GROUP GNANKADJ A	AOO	9 995 308	Fourniture
TOTAL							202 490 075	

Commentaire :

Tous les marchés demandés ont été communiqués aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

TABLEAU DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE (Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION				Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	CCMP	
1	Existence	C1	OK	KO	OK	OK	indisponibilité de l'acte de mise en place de la S/PRMP
2	Conformité	C2	OK	KO	OK	OK	indisponibilité de l'acte de mise en place de la S/PRMP
3	Organisation et fonctionnement	C3	ko				Le rapport annuel d'exécution des marchés non produit
		C4	ko				indisponibilité des documents
		C5	ko				indisponibilité des documents
		C6	ko				taux d'exhaustivité appréciable: plus de 50% des pièces demandées ont été communiquées
		C7	ok				RAS
		C8	ko				les décisions d'attribution ne sont pas publiées

Légende

<u>C1</u>	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
<u>C2</u>	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation profil/poste)
<u>C3</u>	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
<u>C4</u>	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
<u>C5</u>	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, signature par les personnes habilitées)
<u>C6</u>	Qualité du système d'archivage (taux d'exhaustivité des pièces, disponibilité de salle d'archives/archives)
<u>C7</u>	Existence des moyens matériels et financiers (cadre de travail, mats et mobiliers de bureau, matériels informatiques, dotati
<u>C8</u>	Publication des décisions d'attribution

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	89,24%	87,41%

Ces taux, pour chaque gestion budgétaire, représentent la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, d'appel d'offres restreint et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivité).**

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Mairie de Akpro-Missérété. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la mairie comme suit :

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2016 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2016 a été faite sur les neuf (09) étudiés.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 61 jours environ. Ce délai est dans la limite du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale.

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

L'appréciation du délai moyen au titre de 2017 n'a pu être faite que pour treize (13) marchés sur les quinze (15) étudiés (du fait d'informations non suffisantes pour les deux (02) autres).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 32 jours environ. Ce délai est dans la limite du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Il ressort de la mise en œuvre de nos diligences que la plus part des marchés passés par demande de cotation sont des marchés de travaux non recensés dans le repertoire des prix.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURES D'ENTENTE DIRECTE

Aucun marché de gré à gré n'a été passé par l'AC au titre des périodes étudiées.

APPEL D'OFFRES RESTREINT

✓ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, un seul marché a été passé par Appel d'Offres Restreint.

AOR n° 1^E/006/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 08/04/2016

1. Marché n° 1/006/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 14/06/2016 relatif à l'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre), attribué à AFRITEC LE CONSTRUCTEUR pour un montant de 12 097 478 F CFA TTC

Pièces manquantes :

- Preuve de publication du PPM par la DNCMP ;
- Preuve de Publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution et leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Preuve de publication de l'AOR. Nous avons néanmoins pu obtenir la date sur les divers documents mis à notre disposition ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du nombre minimum (03) de plis reçus : 06 plis reçus ;
- Respect du délai de validation : 35 jours entre l'ouverture des plis (10/05/2016) et la signature de l'autorité contractante (14/06/2016). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'autorisation préalable de la CCMP sur le recours à la procédure d'appel d'offres restreint (article 35 du CMP) ;
- Les pièces manquantes ci-dessus constatées constituent une défaillance du système d'archivage de l'AC.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ Gestion 2016

Dans l'échantillon d'audit, 05 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert.

AOO n° 1^E/002/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP

1. Marché n° 1E/003/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 24/05/2016 relatif à la Construction des bureaux du service de transmission radio de la mairie, attribué à CONSCIENCE BTP pour un montant TTC de 19 988 835 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Dossier d'appel d'offres et la preuve de sa publication ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir des offres ;
- Rapports d'analyse et d'évaluation de la sous-commission.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité : 33 jours entre l'ouverture des plis (21/04/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (24/05/2016). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

AOO n° 1^E/009/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP

2. Marché n° 1E/007/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 15/07/2016 relatif à la construction d'un module de (02) deux salles de classes avec équipement à l'EPP de Ouiya attribué à l'entreprise SS pour un montant TTC de 14 994 698 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 33 jours entre l'ouverture des plis (02/06/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (15/07/2016). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de publication : 16 jours entre la date de publication de l'offre (17/05/2016) et la date d'ouverture des plis (02/06/2016) au lieu de 30 jours minimum requis ;
- Non-respect du quorum des 4/5 des membres de la sous-commission d'analyse : 3 sur 5 ont signé le PV d'analyse ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO n° 1^E/010/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP

3. Marché n° 1E/008/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 15/07/2016 relatif à la construction de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Misséréte attribué à l'entreprise AEKA pour un montant TTC de 14 999 850 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Rapports d'analyse et d'évaluation des offres.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 51 jours entre l'ouverture des plis (25/05/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (15/07/2016). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de publication : 08 jours entre la date de publication de l'offre (17/05/2016) et la date d'ouverture des plis (25/05/2016) au lieu de 30 jours minimum requis ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO n° 1^E /003/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 29/03/2016

4. Marché n° 1E/010/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 29/08/2016 relatif à la construction d'un module de trois (03) classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Danmè-Gbévamé attribué à l'entreprise AGAH & FILS pour un montant TTC de 17 975 735 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Rapports d'analyse et d'évaluation de la sous-commission ;
- Preuve de l'acte d'approbation du marché.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de validité de l'offre : 122 jours entre l'ouverture des plis (29/04/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (29/08/2016). Délai maximum 90 jours ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive du marché.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AOO n° 1^E/004/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 29/03/2016

5. Marché n° 1E/011/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 29/08/2016 relatif à la construction d'un module de trois (03) classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Koudjananda/B attribué à l'entreprise AFRITEC LE CONSTRUCTEUR pour un montant TTC de 18 166 800 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Preuve de publication de l'avis d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve de notification de l'attribution provisoire.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP ;
- Non-respect du délai de validité de l'offre : 122 jours entre l'ouverture des plis (29/04/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (29/08/2016). Délai maximum 90 jours ;
- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive du marché.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière au regard des insuffisances ci-dessus citées.

AMI n° 1^E/015/MAM/SG/ST/SPRMP du 08/06/2016

6. Marché n° 1^E/014/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 29/08/2016 relatif au Suivi et contrôle des travaux de construction de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Misséréte, attribué à BABALIYE OLIVIER pour un montant de 800 000 F CFA HT.

Pièces manquantes :

- Preuve de Publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution et leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du nombre minimum (03) de plis reçus : 04 plis reçus ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 66 jours entre l'ouverture des plis (24/06/2016) et la signature de l'autorité contractante (29/08/2016).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'AMI.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 05 marchés ont été passés par Appel d'Offres Ouvert.

AOO n° 100/006/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP

1. Marché n° 10D/003/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 06/07/2017 relatif à la Construction de nouveaux bureaux de la mairie, attribué à l'entreprise AGAH & FILS pour un montant TTC de 39 996 334 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 30 jours entre l'ouverture des plis (30/11/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (30/12/2016). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

AOO n° 10D/003/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 02/05/2017

2. Marché n° 10D/005/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 02/05/2017 relatif à la Fourniture et installation de lampadaires solaires, attribué à l'entreprise BENIN FGY ENERGY SA pour un montant TTC de 19 500 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve d'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et de réception des offres ;
- Respect des critères de validation du contrat et de l'ouverture de l'offre ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 34 jours entre l'ouverture des plis (02/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (06/07/2017). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

AOO n° 10D/008/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 18/05/2017

3. Marché n° 10D/008/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 03/08/2017 relatif à la Réhabilitation des infrastructures scolaires dans la commune (lot 2 et 3), attribué à l'ETS LE REVEIL pour un montant TTC de 18 605 550 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve d'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et de réception des offres ;
- Respect des critères de validation du contrat et de l'ouverture de l'offre ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 44 jours entre l'ouverture des plis (20/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (03/08/2017). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

AOO n° 10D/009/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 18/05/2017

4. Marché n° 10D/006/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 28/07/2017 relatif à la Construction des boutiques à la gare routière de Djèvali, attribué à MAGNIFICAT SERVICES pour un montant TTC de 36 006 322 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve d'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et de réception des offres ;
- Respect des critères de validation du contrat et de l'ouverture de l'offre ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 69 jours entre l'ouverture des plis (20/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (28/08/2017). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance sous réserve relevée.

AOO n° 10D/013/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 05/07/2017

5. Marché n° 10D/012/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 04/09/2017 relatif à l'Equipement de la place publique de Vakon-Awamè, attribué à MAGNIFICAT SERVICES pour un montant TTC de 9 995 308 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve d'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et de réception des offres ;
- Respect des critères de validation du contrat et de l'ouverture de l'offre ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 28 jours entre l'ouverture des plis (07/08/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (04/09/2017). Délai maximum 90 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut de publication de l'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

➤ **Gestion 2016**

Dans l'échantillon d'audit, 02 marchés ont été passés par la procédure de Demande de Cotation.

DC n° 1E/011/PRMP/CA/CCMP/SPRMP du 19/04/2016

1. Marché n° 1E/009/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 15/07/2016 relatif à la construction d'un module de latrine VIP à deux (02) cabines à l'école maternelle de Danmè-Lokonon, attribué à l'entreprise EBOUA & FILS pour un montant TTC de 1 999 340 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Preuve d'existence du registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de dépôt des offres : 16 jours du 09/05/2016 date de publication de l'offre au 25/05/2016 date d'ouverture des plis. (Le délai minimum requis est de 05 jours).

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Non-respect du délai de validité de l'offre : 51 jours entre l'ouverture des plis (25/05/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (15/07/2016). Délai minimum 45 jours.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière au regard de l'insuffisance ci-dessus relevée.

DC n° 1^E/016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 24/08/2016

2. Marché n° 1E/015/PRMP-CPMP-CCMP/SPRMP du 25/10/2016 relatif à l'aménagement de la place publique de Vakon-Awamè, attribué à l'entreprise GROUPE GNANKADJA pour un montant TTC de 14 999 976 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Marché inscrit dans le PPM 2016 ;
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de publication : 34 jours de la date de publication de l'offre ((24/08/2016) à la date d'ouverture des plis (25/05/2016). Délai minimum requis : 05 jours.
- Respect du délai de validité de l'offre : 28 jours entre l'ouverture des plis (27/09/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (25/10/2016). Délai maximum 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière.

➤ **Gestion 2017**

Dans l'échantillon d'audit, 10 marchés ont été passés par la procédure de Demande de Cotation.

DC n° 1^E/022/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016

1. Marché n° 1^E/022/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016 relatif à l'Aménagement de la place publique de Gouako-Kotoclome, attribué à l'entreprise GLORIA GEORDANOS pour un montant TTC de 12 999 912 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution et leur transmission à la DNCMP et à la ARMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;

- Respect du délai de validité de l'offre : 18 jours entre l'ouverture des plis (12/12/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (30/12/2016). Délai maximum 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Preuve de publication de la demande de cotation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est nulle pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

DC n° 10D/035/MAM/SG/ST/SPRMP du 06/07/2017

2. Marché relatif à l'Équipement solaire dans les bureaux du STR, attribué à l'entreprise BENIN FGY ENERGY-SA pour un montant TTC de 3 000 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution et leur transmission à la DNCMP et à la l'ARMP ;
- Dossier d'appel d'offres ;
- Contrat relatif au marché.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Incohérence entre la date de la lettre d'invitation (06/07/2017) et la date d'ouverture des plis (07/07/2017). Un (01) jour sépare ces deux étapes sans aucune note explicative.

Conclusion :

En l'absence des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

DC n° 1^E 260/MAM/SG-SAF/SA

3. Bon de Commande n° 000022 du 28/06/2017 relatif à l'Acquisition de carte mère d'ordinateur HP COMPACT CORE 2 DUO, attribué à l'entreprise IRINA pour un montant TTC de 100 300 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration des rapports de passation et d'exécution et leur transmission à la DNCMP et à la l'ARMP ;
- Dossier d'appel d'offres ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Preuve d'existence de registre spécial délivré par l'ARMP pour recevoir les offres.

Les points forts (forces) relevés

- Marché approuvé ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est frappée de nullité.

DC n° 1^E/007/PRMP/CA/CCMP/SPRMP du 30/06/2017

4. Marché n° 10D/002/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/06/2017 relatif à la Construction de toilettes modernes au centre des jeunes et de loisirs, attribué à l'entreprise SS pour un montant TTC de 11 098 980 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 35 jours entre l'ouverture des plis (26/05/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (30/06/2017). Délai maximum 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Néant.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière.

DC n° 10D/010/PRMP/CA/CCMP/SPRMP du 14/06/2017

5. Marché n° 10D/009/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 03/08/2017 relatif à l'Aménagement de l'enceinte des bureaux de l'arrondissement de Vakou, attribué à l'entreprise BENIN ENTREPRISE SARL pour un montant TTC de 12 999 977 FCFA.

Pièces manquantes :

- Publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 41 jours entre l'ouverture des plis (23/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (03/08/2017). Délai maximum 45 jours ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect des critères d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'enregistrement du marché.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus relevée.

DC n° 1^E/020/PRMP/CA/CCMP/SPRMP

6. Marché n° 018/009/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2017 relatif à l'Aménagement du cimetière principal, attribué à l'entreprise BECR-BTP SARL pour un montant TTC de 8 997 423 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017
- Marché approuvé ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 41 jours entre l'ouverture des plis (23/06/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (03/08/2017). Délai maximum 45 jours ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence ;
- Respect des critères d'ouverture des offres ;
- Respect des critères de validation du contrat.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Preuve de publication de la demande de cotation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve l'insuffisance ci-dessus relevée.

DC n° 1^E/021/PRMP/CA/CCMP/SPRMP

7. Marché n° 1^E/019/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016 relatif à l'Aménagement de la place publique de Kpanoukpadé, attribué à l'entreprise EBOUA et FILS pour un montant TTC de 5 000 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve de l'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 30 jours entre l'ouverture des plis (30/11/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (30/12/2016). Délai maximum 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé hors délai ;
- Preuve de publication de la demande de cotation ;
- Défaut de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire comme le recommandent les dispositions de l'article 84 du CMP.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est nulle pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

DC n° 1^E/023/PRMP/CA/CCMP/SPRMP

8. Marché n° 1^E/021/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016 relatif à l'Installation des panneaux solaires dans les bureaux de l'arrondissement de Zoungbomè, attribué à l'entreprise GLORIA GEORDANOS pour un montant TTC de 9 990 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve d'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DNCMP et à l'ARMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues ;
- Rapports d'analyse et d'évaluation de la sous-commission.

Les points forts (forces) relevés

- Respect du délai de validité de l'offre : 30 jours entre l'ouverture des plis (30/11/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (30/12/2016). Délai maximum 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Défaut d'inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé hors délai ;
- Preuve de publication de la demande de cotation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est nulle pour défaut d'inscription du marché dans le PPM.

DC n° 10D/011/PRMP/CA/CCMP/SPRMP

9. Marché n° 011/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 07/08/2017 relatif à l'Aménagement de la place publique de Danto, attribué à l'entreprise GLORIA GEORDANOS pour un montant TTC de 9 999 969 FCFA.

Pièces manquantes :

- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;

- Respect des critères de validation du plan annuel de passation des marchés publics ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et d'ouverture des offres ;
- Respect des critères d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres ainsi que ceux de validation du contrat proprement dit ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 19 jours entre l'ouverture des plis (19/07/2017) et la signature du marché par l'autorité contractante (07/08/2017) au lieu de 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Preuve de publication de la demande de cotation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance relevée ci-dessus.

DC n° 1^E/019/PRMP/CA/CCMP/SPRMP

10. Marché n° 1^E/17/PRMP-CA-CCMP/SPRMP du 30/12/2016 relatif à l'Acquisition d'équipements sanitaires aux centres de santé de Katagon et Agondozoun, attribué à l'entreprise AKIVIC pour un montant TTC de 4 200 000 FCFA.

Pièces manquantes :

- Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés en début d'année ;
- Preuve d'élaboration de rapports de passation et d'exécution puis de leur transmission à la DCNMP et à l'ARMP ;
- Récépissé de dépôt ou avis de réception des offres reçues.

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché dans le PPM 2016 au lieu du PPM 2017 ;
- Marché approuvé ;
- Respect des critères de validation du dossier d'appel à concurrence et d'ouverture des offres ;
- Respect des critères d'analyse, d'attribution et d'évaluation des offres ainsi que ceux de validation du contrat proprement dit ;
- Respect du délai de validité de l'offre : 30 jours entre l'ouverture des plis (30/11/2016) et la signature du marché par l'autorité contractante (30/12/2016). Délai maximum 45 jours.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés

- Preuve de publication de la demande de cotation.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance relevée ci-dessus.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires étudiées, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Par courrier, le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

A ce jour, malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'AC lors de la séance de restitution, aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière

		d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	" Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	" Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	" Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA MISE EN PLACE DES ORGANES DE PASSATION						
N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Chambre des comptes	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	N/A	-	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,60		

Conclusion : Le niveau de performance est de 0,6.

La mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics est satisfaisante.

L'autorité contractante présente des anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA PROCEDURE DE PASSATION							
N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatés	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	9	9	1	11%	indisponibilité d'un DAO	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	9	9	4	44%	indisponibilité de 4 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	9	9	4	44%	impossibilité d'apprécier en l'absence des 4 avis de publicité	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	9	9	4	—	impossibilité d'apprécier en l'absence des 4 avis de publicité	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	7	7	1	14%	indisponibilité de l'ANO sur 1 marché	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	8	8	8	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	9	9	0	0%		Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	—	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				17,86%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE _REVUE DE CONFORMITE (B)				89,24%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				20,01%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20,01% (Performance Satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

APPRECIATION DE LA PERFORMANCE LIEE A LA PROCEDURE DE PASSATION							
N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées	% de non-conformités (c)	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	—	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	15	15	0	0%	indisponibilité d'un DAO	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	15	15	4	27%	indisponibilité de 4 avis de publicité	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	15	15	4	27%	impossibilité d'apprécier en l'absence des 4 avis de publicité	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	15	15	4	27%	impossibilité d'apprécier en l'absence des 4 avis de publicité	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	10	10	1	10%	indisponibilité de l'ANO sur 1 marché de DC	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	15	15	15	100%	les attributions provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	15	15	0	0%		Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	—	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_REVUE DE CONFORMITE (A)				15,83%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE_REVUE DE CONFORMITE (B)				87,41%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				18,11%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 15,95% (Performance Satisfaisante).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

En raison de l'indisponibilité des preuves de règlement, nous nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la performance liée à l'exécution financière des marchés.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nom de l'Autorité Contractante : Mairie de Akpro-Misserete.

Date de tenue de la séance de restitution : 09 Janvier 2020

Heure de démarrage : 16h 16 mn

Heure de fin : 17h 15 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Aucune pièce n'a été collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire :

- Les PPMP et les PPMP révisés 2016 et 2017,
- Les pièces manquantes des marchés exécutés en 2016 et 2017,
- Les arrêtés de mise en place des différents organes de passation et de contrôle et leur fonctionnement,
- Les mandats de paiement 2016 et 2017.

Le consultant organisera une séance de travail pour lever les contres observations de l'AC.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de la Mairie d'Akpro-Misséréte.

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Néant.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

BEC SARL

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOR	12 097 478	1	12 097 478	1	100,00%	100,00%
	AOO	86 925 918	6	86 925 918	6	100,00%	100,00%
	DC	16 999 316	2	16 999 316	2	100,00%	100,00%
	Total général	116 022 712	9	116 022 712	9	100,00%	100,00%
2017	AOO	99 615 884	13	78 386 561	10	78,69%	76,92%
	DC	173 807 124	8	124 103 514	5	71,40%	62,50%
	Total général	273 423 008	21	202 490 075	15	74,06%	71,43%

Conclusions de l'audit :**➤ Gestion 2016**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'Akpro-Misséréte sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOR	1		1		
2	AOO	6	1	2		3
3	DC	2	1	1		
Total général		9	2	4	0	3
%		100%	22%	78%		

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de d'irrégulières et de nulles, nous estimons que la majorité des procédures n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Mairie d'Akpro-Misséréte sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

BEC SARL

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	5	5			
2	DC	10	6			
Total général		15	11		3	1
%		100%	73%	0	3	1
					27%	

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulières, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Ces opinions pourront être modifiées en fonction de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs au cours de cette séance de restitution et/ou dans le délai retenu de commun accord avec l'Autorité Contractante.

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

— Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante. Nous n'en avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Mandats de paiement en cours de collecte.

Fait à Akpro-Misséréte, le 09 Janvier 2020

Pour Bec Sarl

[Signature]
 HERTENSE



Pour l'autorité contractante

[Signature]
 Pngallen = DOEUV

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

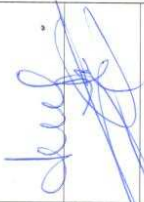
**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : **AKPRO-MISSRETE**

Cotonou, le **09** / **01** / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	Mme KADJO Hovvess AGBO-PANTO Sylvanus	Auditeur BEC	9534 8047	
2		Auditeur BEC sarl	97697539 bec_scp@yahoo.fr	
3	KAKPA Ignace	Auditeur BE Sarl	6540 3971	
4	SIANOU D. Edouard	SP-PRMP	9788141 sianou2012@yahoo.fr	
5	NOUNAGNON Berto	CPA	9636 8627 bertnon@yahoo.fr	
6	DAH HOUTOUNNON S. Bruce	CPA	9714 0712 bruce.houtounnon@yahoo.fr	
7	DASSOU L. Prigatley	Secrétaire Général	9726 2677 exauce_nogation@yahoo.fr	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_sep@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	YERINI Email	DDP naïve	67908691 wmaelyehingyehon.fr	67908691
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE 2 : Tableaux d'exhaustivité

➤ Gestion 2016

Tableau d'exhaustivité de la procédure : AOR

		Planification	Autorisation	DAOR		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2	3		4				5							6						
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Entretien courant des infrastructures de transport ITR par HIMO	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	15	13	86,67%	86,67%

Tableau d'exhaustivité de la procédure : AMI

		Planification	Autorisation	DAOR		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2	3		4				5							6						
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Suivi et contrôle des travaux de construction de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Missérété	1	N/A	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	N/A	1	1	N/A	14	13	92,86%	92,86%

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert : AOO

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction des bureaux du service de transmission radio à la Mairie,	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	0,8125	0,81
2	Construction d'un module de deux (02) salles de classes avec équipements à l'EPP de Ouiya	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	0,8125	
3	Construction de 02 magasins de stockage au marché d'Akpro-Misserete	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	0,875	
4	construction d'un module de trois (03) classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Danmè-Gbévamè	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	0,8125	
5	construction d'un module de trois (03) classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Koudjananda/B	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	12	0,75	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation : DC

N°		Planification	Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global																	
	Marchés (N° & Intitulé)																						1	2		3				4							5		
																								a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Construction d'un module de latrines VIP à l'école maternelle de Danmè-Lokonon,	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	14	100,00%	96,43%																	
2	Amenagement de la place publique de Wakon-Avame	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%																		

➤ Gestion 2017

Tableau d'exhaustivité de la procédure de l'appel d'offre ouvert : AOO

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	% global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5			Total requis	Total	%	
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction des bureaux du service de transmission radio à la Mairie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%	86,25%
2	Fourniture et installation de lampadaires solaires	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%	
3	Réhabilitation des infrastructures scolaires dans la commune (lot 2 et 3)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%	
4	Construction des boutiques à la gare routière de Dièvali	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	14	87,50%	
5	Equiperment de la place publique de Vakon-Awamè	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	13	81,25%	

Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation : DC

N°	Marchés (N° & Intitulé)	Plan ifica tion	Dossier de demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisatio n			Total requis	Total	%	% global	
			1	2		3				4							5						
				a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o					p
1	Aménagement de la place publique de Gouako-Kotoclome	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%	88,57%	
2	Equipement solaire dans les bureaux du STR	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	0	0	n/a	14	12	85,71%		
3	Acquisition de carte mère d'ordinateur HP COMPACT CORE 2 DUO	1	0	1	0	1	1	1	1	1	0	n/a	1	1	n/a	1	0	n/a	14	10	71,43%		
4	Construction de toilettes modernes au centre des jeunes et de loisirs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	14	100,00%		
5	Aménagement de l'enceinte des bureaux de l'arrondissement de Vakon	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%		
6	Aménagement du cimetière principal	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%		
7	Aménagement de la place publique de Kpanoukpadé	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	12	85,71%		
8	Installation des panneaux solaires dans les bureaux de l'arrondissement de Zoungbomè	1	0	1	1	1	1	1	1	0	0	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	11	78,57%		
9	Aménagement de la place publique de Danto	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%		
10	Acquisition d'équipements sanitaires aux centres de santé de Kataqon et	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	1	n/a	14	13	92,86%		

Légende de la procédure dérogatoire

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende procédure d'appel d'offre ouvert

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende de la pré-qualification

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• **Propositions techniques**

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• **Propositions financières**

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

Légende de la procédure de demande de cotation

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs
(le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Preuve de notification d'attribution provisoire
- k. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- l. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- m. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- n. Preuve de notification du marché au titulaire
- o. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 3 : Tableau de détermination du délai moyen de passation➤ **Gestion 2016**

N°ordre	Intitulés du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	construction des bureaux du service de transmission radio de la mairie	—	1	32	29	62
2	construction d'un module de deux (02) salles de classes avec équipement à l'epp Ouyia	16	7	36	35	94
3	construction de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Misserete	8	13	38	35	94
4	construction d'un module de trois (03) classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Danmè-Gbévamè	-	3	119	-	122
5	construction d'un module de trois (03) classes avec bureau-magasin et équipement à l'EPP de Koudjananda/B	-	21	101	-	122
6	construction d'un module de latrine VIP à deux (02) cabines à l'école maternelle de Danmè Lokonon	16	23	28	35	102
7	aménagement de la place publique de Vakon-Awamè	34	20	8	13	75
8	entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) par l'approche participative avec la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre)	32	7	28	36	103
9	Suivi et contrôle des travaux de construction de deux (02) magasins de stockage au marché d'Akpro-Misséréte		31	35	18	84
TOTAL						858
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						551
Volume de marchés concernés (pertinents)						9
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						61

➤ Année 2017

N°ordre	Intitulé du marché	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
1	aménagement de la place publique de Gouako-kotoclome	-	9	9	49	67
2	équipement solaire dans les bureaux du STR	1	-	-	-	1
3	acquisition de carte mère d'ordinateur HP compact core 2 duo	-	-	-	2	2
4	construction des toilettes modernes au centre des jeunes et de loisirs	7	0	35	28	70
6	aménagement du cimetière principal	0	0	30	49	79
7	aménagement de la place publique de kpanoukpade	33	0	30	35	98
8	installation de panneaux solaires dans les bureaux de l'arrondissement de zoungbomè	20	0	18	49	87
9	aménagement de la place publique de Danto	0	0	19	21	40
10	acquisition d'équipements sanitaires aux centres de santé de katagon et agondozoun	0	0	30	49	79
11	construction de nouveaux bureaux de la mairie	32	0	23	1	56
12	fourniture et installation de lampadaires solaires	25	7	27	22	81
13	réhabilitation des infrastructures scolaires dans la commune : lot 1 et 2	32	15	29	57	133
14	construction de boutiques à la gare routière de Djèvali	32	9	60	29	130
15	équipement de la place publique de Vakon-Awamè	12	0	28	22	62
TOTAL						1089
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						419
Volume de marchés concernés (pertinents)						13
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						32,230769